



Procès-verbal de la séance du Conseil général **du 9 mars 2026 à 20h00**

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2025
3. Nominations et démissions
4. Arrêté, plans et règlement des zones « S » de protection du puits de La Brévine
5. Règlement communal relatif au stationnement sur le domaine public
6. Information du Conseil communal
7. Informations de chacune des commissions
8. Divers

Appel

Séverine ouvre la première séance de l'année 2026 qui a lieu sans public. Avant de procéder à l'appel, le Conseil communal souhaite rendre hommage à Jeremy Rossier, décédé subitement le 28 février dernier. Séverine passe la parole à Céline pour la lecture du texte qu'elle a préparé mais étant trop peinée, Jean-Denis s'en charge.

Hommage à Jeremy

Ce soir, pour ce Conseil général, il y a une place vide, celle de Jeremy. Une absence qui est difficile à accepter, à intégrer, tellement son départ fut brutal et injuste. Jeremy, certains d'entre vous le connaissaient bien, d'autres un peu moins car la discrétion était une de ses qualités. Une discrétion qui lui permettait d'écouter les gens, de prendre le temps de les comprendre, sans jamais les juger. Si je prends le temps ce soir de parler de lui, c'est parce que j'ai eu la chance de le connaître comme directeur de la fanfare mais surtout parce qu'il est devenu un voisin et un ami. Il a découvert La Chaux-du-Milieu en 2018 lorsqu'il a repris la direction de la fanfare. Très vite, il se sent bien dans le village et quelques temps plus tard, il décide de prendre un appartement à la Rue du Temple 87. Récemment, il me disait qu'il était le plus ancien locataire de la maison. Il s'y sentait bien et trouvait cela tellement pratique lorsqu'il était responsable des camps de musique de l'ACMN qui se déroule à Chante-Joux. Il aimait aussi son travail à l'épicerie du village et était apprécié des clients et de ses collègues. Cet attachement au village, il l'a également démontré en s'engageant comme conseiller général. Mais Jeremy c'est bien plus qu'un habitant du village, c'est un homme talentueux, un génie. Il a décidé de vivre de ses passions et il y a su le faire avec brio. Il aimait la musique, la composition, le théâtre, l'écriture, le cinéma... et il faisait tout ça ! Pour mieux se rendre compte des multiples projets qu'il menait, voici en vrac une liste de quelques-unes de ses nombreuses activités : il devait jouer dans le prochain spectacle de Saintimania qu'il a co-écrit ; dans le dernier spectacle de l'avant-scène opéra, il jouait un personnage du Malade imaginaire de Molière ; il a composé une comédie musicale, dans laquelle il tenait un rôle en plus de diriger l'orchestre ; il a composé des musiques de films ; il a réalisé plusieurs courts métrages et web séries dont une est en grande partie tournée à La Chaux-du-Milieu. Il a su réunir les trois fanfares qu'il dirigeait pour monter un projet incroyable autour des musiques de James Bond. Il a écrit les partitions pour 60 interprètes et chacune était adaptée au niveau du musicien. Mais surtout, il avait la capacité de demander à chacun de donner le meilleur de lui-même en restant calme et bienveillant. Ce qui est fou, c'est que ça marchait. Pour moi, il avait tout compris aux relations humaines, il était juste, respectueux et gentil. Quand on regarde le monde aujourd'hui, c'est révoltant de voir une si belle personne partir de cette façon. Il avait encore tant de belles choses à réaliser, tant de projets à

concrétiser, des projets qui réunissaient les gens pour des moments de bonheur partagé. Je ne peux que reprendre les mots de son meilleur copain, Stéphane, qui souhaite à chaque personne d'avoir un Jeremy dans sa vie. Et comme dit un chanteur que j'aime bien, « Il est comme ces étoiles qui s'éteignent et dont la lumière nous parvient encore longtemps ».

Jean-Denis remercie Céline pour ce bel hommage.

Blaise demande à l'assemblée de se lever et de respecter une minute de silence en sa mémoire.

Séverine procède à l'appel :

Sont présents en tant que membres du Conseil général : Nicole Künzi, Natacha Tissot, Sophie Farine-Brunner, Emily Faivre, Jérôme Benoit, Jérôme Galli, Alain Haldimann, Jérémy Jean-Mairet et Loïc Perrin

Absents et excusés : Curdin Jeanneret et Julie Donzé

Sont présents en tant que Conseil communal : Céline Grange, Jean-Denis Siegenthaler, Philippe Raval, Christophe Brunner et Jean-François Choffet

Séverine Dick-Boucard, Mégane Verdon (PV)

Séverine passe la parole à Blaise pour la suite de la séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2025

Nicole souhaite qu'on rajoute une précision à la page 4 à l'avant-dernier paragraphe :

Philippe indique qu'ils ont eu une séance avec le service financier. Le chef du service des finances a parlé de notre situation à Christel Graf. On attend des nouvelles du canton mais le fait de leur en avoir parlé en toute transparence fait que nous pouvons potentiellement avoir des portes ouvertes sur des éventuelles aides. Philippe indique qu'il y a également eu des amendements au niveau du Grand conseil au niveau de la LAMal et autres. Le budget cantonal a passé de justesse, **par 83 voix sur 100**, avec des reports sur les communes. La FINEco a écrit à Christel Graf pour indiquer que les communes souhaitent avoir plus de transparence sur les chiffres du budget qui vont sortir qui permettrait aux communes d'être transparentes avec le Conseil général et la population.

Philippe répond à Nicole que la compréhension a pu être biaisée avec ce qui a été dit. Le Grand Conseil vote des crédits et les communes sont informées après que le report des dépenses touchera également leurs comptes. La CDC-fineco a remonté à Mme Graf que les communes souhaitaient avoir beaucoup plus de transparence par rapport à ça et pouvoir budgéter ces dépenses.

Nicole indique que le problème n'est pas sur la compréhension de l'explication mais sur le nombre de voix. Elle trouve important que la proportionnalité soit indiquée.

Le reste du procès-verbal de la dernière séance est accepté à l'unanimité. Le Conseil général remercie l'autrice.

La parole n'étant plus demandée, nous passons au point suivant.

Nominations et démissions

Blaise indique que nous n'avons reçu aucune démission.

Suite au décès de Jeremy, il y a une place vacante. Blaise demande aux conseillers généraux de prospérer dans leur entourage.

La parole n'étant plus demandée, nous passons au point suivant.

Arrêté, plans et règlement des zones « S » de protection du puits de La Brévine

Blaise passe la parole à Christophe.

Christophe indique que le règlement, l'arrêté et les plans ont été établis suite à la dernière pollution. Le Service de la protection de l'environnement avait mis la faute sur le monde agricole. Les agriculteurs se sont défendus et ils ont pu prouver qu'ils n'y étaient pour rien. Avec ce règlement, il y a plein de choses qui ne sont plus possibles de faire mais rien d'important qui nous concerne ou qui concerne le monde agricole. Le point le plus important est la limitation de l'épandage mais il reste toujours autorisé. Les agriculteurs ont été consultés pour l'élaboration de ce règlement et sont d'accords avec le principe et toutes les parties sont satisfaites. La pollution n'a pas trouvé d'explication.

Christophe demande s'il y a des questions.

Sophie demande si un règlement existait déjà.

Christophe ne peut pas répondre clairement mais il n'a rien trouvé lors de ses recherches.

Loïc profite de ça pour indiquer que tout était basé sur les PER (Prestations Ecologiques Requises).

Jean-Denis indique qu'ils ont redéfini les zones après des études d'hydrologies. Avant la zone de protection était autour du forage de La Brévine mais ils se sont rendus compte qu'il n'y avait aucune infiltration dans cette zone. La zone d'infiltration se trouve plutôt du côté du Cachot.

La parole n'étant plus demandée, Blaise procède à la lecture du rapport du Conseil communal.

L'arrêté, les plans et le règlement des zones « S » de protection du puits de La Brévine sont **ACCEPTÉS** à l'unanimité.

La parole n'étant plus demandée nous passons au point suivant.

Règlement communal relatif au stationnement sur le domaine public

Blaise passe la parole à Philippe.

Philippe indique que le règlement a été vu par le Conseil communal et ensuite par la Commission trafic. Les membres de cette dernière ont pu poser les questions relatives à ce règlement. Nous avons beaucoup de véhicules tampons stationnant sur nos parkings et le règlement a pour but de poser une base légale nous permettant de faire le nécessaire et les éviter ou les limiter. Le trafic sur notre territoire dépend aussi des travaux et des différentes fermetures de routes aux alentours. La Ville du Locle a fait un règlement de parcage il y a deux ans et depuis nous avons plus de véhicules stationnant en journée chez nous. La Ville du Locle doit diminuer son trafic de 60% suite à une demande de l'OFROU. De ce fait, la circulation et le stationnement chez nous risque encore d'augmenter. Ce règlement a été envoyé au SPCH et validé par un juriste. Nous avons essayé de baser notre règlement sur celui de La Brévine mais certaines clauses de leur règlement ne sont pas permises, notamment sur les passes droits et les avantages accordés aux habitants des communes voisines. Pour ce qui sera du contrôle du paiement des parking, une offre de prestations a été demandée à La Ville du Locle comprenant aussi d'autres travaux.

Philippe demande s'il y a des questions.

Nicole demande si la Commission trafic a déjà réfléchi à la possibilité de mettre des bornes de recharge. Elle estime que ce serait intelligent de réfléchir à ça avant de proposer un tel règlement.

Philippe répond que la mise en place de bornes de recharge est hors de prix.

Jean-François complète en disant qu'ils s'étaient approchés de Viteos et de Groupe E pour ça et que les deux entreprises ont finalement décidé que ça ne valait pas la peine. Lors des travaux du Vieux-Puits, un tube vide a été posé pour une potentielle borne future. Cependant, cette borne sera privée. D'ici deux ans, peut-être qu'avoir une borne de recharge publique deviendra une norme et que nous n'aurons plus le choix. Pour le moment, nous n'avons pas une demande suffisante pour rentabiliser une borne de recharge publique.

Nicole indique qu'on est censé montrer l'exemple donc ce serait bien d'y penser et d'y réfléchir.

Philippe indique que pour une qualité de recharge optimale, la borne doit être reliée à un bâtiment ou l'alimentation électrique arrive en quantité et en qualité ce qui n'est pas le cas pour la zone du quartier du temple.

Nicole indique qu'effectivement si la charge n'est pas rapide on ne va pas attirer du monde.

Sophie demande si on a reçu l'offre pour le mandat de prestations de La Ville du Locle et comment les gens vont payer le parking.

Philippe répond que le paiement du parking se fera à l'aide d'un code QR ou il sera possible d'avoir des macarons. Pour le mandat de prestation de La Ville du Locle, il n'y a pas que le contrôle des parkings pour lequel nous souhaitons les mandater. Nous avons également demandé qu'ils se chargent de la distribution de commandements de payer et des convocations au tribunal qui sont à remettre en mains propres. Nous sommes toujours en attente de l'offre. Le Locle est actuellement en plein recrutement et ils sont actuellement surchargés. Une fois la personne recrutée, ils nous feront un retour.

Sophie demande quels seront les tarifs appliqués pour le parking.

Philippe répond que ce sera Fr. 1.00 par heure avec la première heure gratuite.

Séverine indique que pour le moment il est question de voter un règlement. La fixation du tarif sera de la compétence du Conseil communal.

Alain demande si on a déjà fait un budget de ce que ça va nous coûter et nous rapporter.

Philippe répond que nous n'aurons pas de coûts. Il s'agit d'un simple code QR qu'on mettra à l'entrée du parking.

Alain demande si on est en ordre sans mettre d'horodateur.

Philippe répond que oui.

Céline indique que nous suivrons le principe du parking EasyPark comme à la Chaux-de-Fonds.

Jérôme indique que l'application EasyPark est lié au numéro de plaque. Comment feront les gens s'ils n'ont pas l'application.

Philippe indique que les gens pourront entrer leur numéro de plaque en scannant le code QR.

Alain constate que tout ça nécessite quand même une surveillance.

Philippe répond que oui. Si nous mettons ça en place et qu'il n'y a pas de contrôle, ça ne sert à rien.

Jean-François indique que les parkings sont payants partout et les gens sont assez disciplinés.

Alain indique que le problème sera la surveillance des paiements et La Ville du Locle ne fera pas les contrôles gratuitement.

Philippe indique que justement les contrôles feront partie du mandat de prestations. Au parking des Taillères, les contrôles ont lieu sporadiquement, ça fonctionne très bien et les gens jouent en grande partie le jeu.

Sophie demande s'il est possible de donner la gratuité à la population du village et aux les habitants de La Vallée.

Séverine indique que nous avons le droit de faire bénéficier de la gratuité aux habitants de La Chaux-du-Milieu mais pas à ceux des autres villages. On peut justifier la gratuité par le paiement des impôts. Pour les communes voisines, on ne peut pas justifier et on deviendrait attaquable.

Sophie indique qu'on peut justifier la gratuité pour les habitants du Cerneux-Péquignot par le fait qu'ils doivent venir jusque chez nous pour prendre le bus.

Philippe indique que ce n'est pas possible même avec cette justification.

Céline complète en disant que moralement c'est défendable mais que juridiquement nous n'avons pas le droit.

Emily demande s'il y a une possibilité de faire un parking payant sans le numérique. Comme par exemple, venir payer directement à la commune ou à l'épicerie et obtenir un macaron.

Philippe indique que c'est beaucoup plus compliqué.

Emily pense que ce serait quand même bien qu'on y réfléchisse.

Loïc demande comment fonctionnera le système au niveau des horaires.

Philippe indique que pour le moment rien n'a été défini et que tous les détails seront fixés lors de l'élaboration de l'arrêté. Le but du parking payant est de réduire les véhicules tampons qui stationnent chez nous. Nous devons également réfléchir à une solution qui ne pèsera pas les clients du Vieux-Puits.

Loïc demande comment nous allons pouvoir gérer les gens qui se parqueront ailleurs et surtout sur des parcelles privées.

Séverine indique que les privés peuvent faire des dénonciations.

Philippe précise que les gens laissent leur véhicule chez nous parce que le parking est gratuit. Une fois que ce sera payant et que ceux qui ne payeront pas auront été amendés, il y en aura beaucoup moins.

Blaise demande comment se passera l'organisation du travail au niveau de l'administration pour éviter de charger encore plus les employées. Il indique également que sur Neuchâtel il est possible de payer le parking via le Guichet Unique et s'il serait possible de faire la même chose chez nous.

Philippe indique qu'il n'y aura pas de travail supplémentaire pour l'administration.

Séverine explique que l'inscription au parking des Taillières prend environ 1 minute à traiter et qu'on en a environ 30 par année donc c'est largement gérable.

Il n'y a plus de questions, Blaise lit le rapport du Conseil communal.

Jérôme demande pourquoi nous devons voter un nouvel arrêté pour chaque modification.

Philippe indique que c'est le cas pour tous les arrêtés. En cas de modification, un arrêté n'est plus valable.

Jérôme demande s'il ne serait pas plus judicieux faire un vote une fois que tout sera défini.

Séverine répond que pour le moment il s'agit de voter un règlement pour définir les bases légales du stationnement dans la commune. Une fois accepté, ce règlement devra être sanctionné par le Conseil d'Etat. Sans ce règlement, le Conseil communal ne peut pas aller de l'avant et présenter un arrêté qui fixera toutes les modalités du parking payant.

Nicole trouve ce règlement très bien mais elle a le sentiment que la Commission trafic n'a pas beaucoup travaillé le dossier. Elle demande si l'acceptation du règlement permet au Conseil communal d'approfondir le dossier et de présenter un arrêté et si cela engage déjà la commune à des frais.

Séverine indique que si le Conseil général accepte ce règlement ça posera les bases légales et donnera au Conseil communal la compétence d'approfondir le dossier qui sera discuté en Commission trafic. Si les membres du Conseil général constatent que le règlement devient caduc dans quelques temps, rien ne les empêchera d'y faire opposition.

Philippe indique que la Commission trafic n'a pas travaillé sur ce règlement car personne n'est juriste. Tous les articles du règlement ont dû être validés par un juriste de l'Etat.

Alain trouve que ce n'est pas concret et que le dossier aurait dû être plus approfondi.

Philippe indique qu'il s'agit d'un règlement qui définit une base légale, pas d'un arrêté.

Céline indique qu'il est question de savoir si on a envie de trouver une solution pour arranger la situation de nos parkings ou si finalement on reste dans l'état actuel des choses.

Jean-Denis demande ce que le Conseil général a quelque chose à proposer à la place.

Alain souhaite avoir des chiffres concrets que la Commission trafic devrait être capable de donner.

Philippe indique que sans ce règlement le Conseil communal ne peut pas approfondir la chose et donner des chiffres.

Nicole a le sentiment que le Conseil général aurait eu besoin que la réflexion soit plus générale et qu'ils n'ont pas tellement d'autres options que d'accepter sans avoir de détails.

Philippe rappelle que le règlement a été validé par un juriste de l'Etat.

Nicole estime que la Commission trafic n'est pas juste là pour être informée mais elle doit pouvoir peaufiner les détails d'un dossier.

Philippe indique que les clauses d'un règlement sont tellement juridiques qu'il n'y a pas de marge de manœuvre.

Nicole comprend bien qu'il faut ce règlement pour aller de l'avant. Cependant, il leur aurait fallu plus de matière et avoir un dossier avec des détails de coûts et de recettes.

Philippe indique que justement pour avoir un dossier complet avec des détails de coûts et de recettes, le Conseil communal a besoin de cette base légale.

Céline indique que pour le moment il est question de savoir si le Conseil général permet de mettre quelque chose en place ou non.

Nicole réitère qu'ils ont besoin de plus de détails pour voter.

Céline indique que les détails seront votés avec l'arrêté que le Conseil général pourra refuser, modifier ou accepter.

Jérôme indique que la réponse contredit ce que Séverine a dit avant par rapport au fait que la fixation des prix était de la compétence du Conseil communal.

Philippe indique que tous les détails, y compris la fixation des tarifs, seront discutés en Commission trafic. Si le montant du mandat de prestation de La Ville du Locle nous coûte trop cher on verra ce qu'on fera. De toute manière, nous devons mandater une autre entité pour la distribution des commandements de payer et pour la remise des convocations au tribunal que l'administration doit remettre en mains propres. Le Conseil communal ne veut plus que ce soit les employées qui se chargent de ce genre de tâches qui s'avèrent parfois risquées.

Jérôme demande si le Conseil général pourra voter les fixations des modalités.

Séverine indique que la signature sera de la compétence du Conseil communal mais la décision sur les détails sera vue et décidée avec la Commission trafic.

Sophie indique que si la Commission trafic réalise que tout ça coûte trop cher il y aura possibilité de laisser la situation telle qu'elle est.

Philippe indique que de toute manière sans arrêté il est impossible de faire quoi que ce soit.

Emily indique qu'on doit anticiper le stationnement de véhicules tampons futurs et accepter ce règlement.

Jean-Denis demande aux membres de la Commissions trafics comment ils voient les choses.

Emily indique que ce n'est pas de sa compétence de faire un tel règlement.

Alain aurait voulu voter un arrêté plutôt qu'un règlement.

Séverine indique que pour établir un arrêté ils ont besoin de ce règlement.

Nicole indique que le problème figure dans le rapport où il est stipulé que le Conseil communal décidera des suites. Le Conseil général et la Commission trafic doivent pouvoir donner leur avis.

Jean-François indique que la Commission trafic pouvait se retrouver sans le conseiller communal en charge du dicastère et préparer une liste de questions à lui poser.

Philippe a constaté que si le Conseil communal ne convoque pas de séance de commission rien ne se passe et c'est le cas pour toutes les commissions.

Nicole indique que personne n'est fautif mais elle pense qu'on peut faire mieux en travaillant tous ensemble.

Philippe indique que ce règlement a été discuté et vu en Commission trafic trois fois.

Jean-Denis souhaite savoir si les membres de la Commission trafic ont également le sentiment d'être mis devant le fait accompli.

Emily indique qu'ils ont traité le règlement sans remettre en doute son bienfondé. Mais ils n'ont pas pris le temps d'expliquer la nécessité d'avoir ce règlement et ils auraient dû faire différemment.

Jean-Denis comprend bien et pense que les commissions doivent être à l'aise avec les dossiers pour expliquer les choses au Conseil général.

Philippe indique que ce règlement a été élaboré par Séverine et validé par un juriste de l'Etat. Tous les ajouts demandés par la Commission trafic n'ont pas été acceptés.

Jean-Denis indique que la Commission trafic auraient dû dire qu'ils n'étaient pas à l'aise avec la présentation du dossier et qu'ils avaient besoins de plus de temps.

Philippe pense que le Conseil général aurait dû demander une modification de l'ordre du jour pour éviter de faire perdre du temps inutilement. Le dossier n'est pas urgent. Ce n'est également pas correct envers le travail de l'administration.

Nicole répond qu'ils ne remettent pas en cause le travail de l'administration, ni celui du Conseil communal. Cependant, ils auraient voulu avoir plus de détails. La votation du règlement peut quand même avoir lieu aujourd'hui.

Christophe demande si le Président de la Commission trafic est d'office un membre du Conseil communal.

Nicole indique que non, le président de la Commission trafic est Blaise.

Emily indique que lors de la dernière séance, Blaise était absent.

Sophie propose de voter le règlement et qu'en cas de refus il soit repris en séance de Commission trafic.

Philippe indique que le règlement n'est pas modifiable puisqu'il est soumis à une base légale stricte. Toutes les clauses que nous avons voulu ajouter n'ont pas été acceptées par le juriste de l'Etat. Le Conseil général ne peut pas le refuser aujourd'hui et l'accepter demain. Il s'agit uniquement d'une base légale pour nous permettre de chercher une solution pour que les véhicules tampons ne stationnent plus librement sur notre territoire.

Nicole indique que le Conseil général voulait le point de vue de la Commission trafic et les informations complémentaires du Conseil communal.

Blaise indique que de toute manière le règlement doit être accepté.

Il n'y a pas d'autres questions, nous procédons au vote.

L'arrêté est **ACCEPTE** à l'unanimité.

La parole n'étant plus demandée nous passons au point suivant.

Informations du Conseil communal

Philippe

Commission de protection de la population

Philippe a intégré la commission PROTPOP. Le Conseil d'Etat a mandaté le SSCM pour revoir la politique de protection de la population. Le SSCM a mandaté la CDC Sécurité de trouver quatre personnes pour rejoindre le groupe de travail. Philippe a rejoint ce dernier afin de ne plus être mis à l'écart des décisions et de pouvoir donner notre avis et pas de devoir juste être là pour payer. Maintenant, il est question de savoir si on veut une cantonalisation de la sécurité ou faire la maison de la sécurité. La commission a notamment

demandé que la sécurité cantonale ne coûte pas plus aux communes qu'actuellement. Dans le cas où aucune solution n'est trouvée qui satisfasse tout le monde, le canton tranchera.

Philippe **ECAP / Crans-Montana**

Les nouvelles normes de sécurité pour les établissements publics ont été présentées lors de la dernière assemblée de l'ECAP. Quatre de nos bâtiments sont considérés à risque et devront dorénavant être contrôlés tous les deux ans. Le Moultipass doit faire l'objet d'un contrôle avec un expert en protection incendie. Les nouvelles PPI 2026 ont été reportées en 2027 sur le plan Suisse. Elles sont en stand-by suite au drame de Crans-Montana. Selon les nouvelles normes des PPI, les commissaires n'auront plus beaucoup de contrôle à faire et tout sera soumis à l'inspection d'un expert. Les commissaires seront là pour contrôler les décisions émises par l'expert. Cette année, 34 bâtiments seront visités dans la commune dont 6 avec un expert en protection incendie.

Philippe **CDC-fineco**

Philippe a été nommé à la commission CDC-fineco au 1^{er} janvier dernier. Lors de leur première séance, il était question de la recapitalisation des TRN qui est au bord de la faillite. Il y aura des mesures à prendre pour limiter les coûts, comme des fermetures de lignes, recherche de fonds auprès des communes « riches » et l'émission d'actions.

Philippe **Dernières votations**

Le canton doit trouver des solutions pour mettre en places les nouvelles normes acceptées par le peuple suite aux dernières votations d'où vont découler des frais supplémentaires.

Philippe **Tour de Romandie féminin**

Le tour de Romandie passera dans La Vallée de La Brévine le 5 septembre prochain.

Philippe **NeuchRando**

Le Vieux-Puits a été mandaté pour le repas de l'assemblée cantonale de NeuchRando.

Christophe **Chante-Joux**

Le dossier avance. La présentation du dossier à la population et à la presse aura lieu le 21 avril prochain. Le site internet de l'association est bientôt terminé. Le dossier est en cours de finalisation avec Olivier pour la rencontre avec la banque.

Christophe **SPA**

Les SPA rencontrent des gros problèmes financiers. Ils ont une séance avec la RMN prochainement. Il est urgent de trouver une solution, le nombre d'animaux augmentent, les adoptions sont limitées et ils perdent beaucoup d'argent. La subvention cantonale ne suffit plus.

Christophe **Agriculture**

Le Conseil communal a rencontré le canton concernant la détresse paysanne et notamment pour le cas des deux agriculteurs concernés de notre commune. Le Canton réfléchi à des solutions pour éviter que ça se reproduise. Christophe a agendé une rencontre avec les agriculteurs de La Vallée pour qu'ils sachent que la commune est présente.

Jean-Denis **CAD**

Le Conseil communal est en discussion avec la banque pour le remplacement de la chaudière. Aucune chose ne peut être entreprise sur la chaudière actuelle car elle est trop vieille. L'extension du CAD nous permettra de partager les coûts et de ne pas augmenter le prix de la production énergétique. Le coût total n'est pas encore connu car nous attendons encore des offres. Le Conseil d'Etat doit nous donner une réponse concernant le cautionnement financier du projet. Une présentation du projet aura lieu pour les propriétaires concernées.

Jean-Denis **Temple**

Pour la rénovation, le canton et la confédération nous ont promis une subvention de Fr. 43'500.00. La Commission à créer une association « pour la sauvegarde du patrimoine bâti de la Commune de La Chaux-du-Milieu » qui permettra de demander des fonds financiers, ce qu'une commune ne peut pas faire. Ils ont déjà envoyé 14 demandes de soutien financier. Les travaux devraient commencer fin août.

Céline Ecoles

Lors de la dernière rencontre intercommunale, ils ont parlé de la péréquation des frais d'écologie. C'est-à-dire qu'un enfant devrait coûter la même chose aux communes peu importe le collège de La Vallée dans lequel il est scolarisé et qu'aucune commune ne soit perdante. Le GRIPPOL nous permet de maintenir les collèges dans nos villages mais nous sommes limités dans nos choix. Le projet est de faire un pot commun pour les frais des bâtiments, les frais de transports et d'arriver à faire un coût moyen par élève. Toutes ses clauses feront l'objet d'une convention qui sera établie.

Céline Parascolaire

Le projet de la création d'un parascolaire à La Brévine a été abandonné. Il manque quand même d'accueil familial de jour dans La Vallée, donc ils sont à la recherche de personne pouvant faire ça. La commune est prête à soutenir les gens qui aimerait se lancer.

Jean-François Travaux Vieux-Puits

Il y a eu un supplément de dépense d'environ Fr. 20'000.00 par rapport aux devis. La principale dépense a été faite sur le carrelage qui n'était pas prévu. D'autres dépenses ont dû être faites pour le remplacement des cylindres, le remplacement de la grille d'écoulement du local de laverie, la modification d'un écoulement et la réparation d'une conduite d'eau. La mise aux normes de l'équipement de cuisine nous a coûté Fr. 10'000.00. Le lave-linge et sèche-linge existants ont également dû être réparés. On en a donc eu pour environ Fr. 13'000 pour des travaux supplémentaires. Les gérants ont également demandé l'agrandissement de la terrasse un peu plus grande que prévue. Nous avons également dû adapter l'installation sanitaire aux machines achetées par le gérant. Pour résumé, environ Fr. 73'000.00 ont été dépensé pour la rénovation du bâtiment dont Fr. 13'000.00 pour la mise aux normes qui était obligatoire. Tous ses travaux sont positifs pour le restaurant et tout sera vite rentabilisé par l'encaissement des loyers.

Jérôme demande si l'électroménager appartient maintenant au gérant.

Jean-François répond que tout ce qui faisait partie de l'inventaire a dû être révisé et remis aux normes. À ce jour, le matériel appartient au gérant et en cas de panne, les frais de réparation lui incombent.

Jean-François PAL

Nous n'avons toujours aucune nouvelle du canton. Dans le PAL, il est question de faire la traversée du village à 30 km/h, des offres ont déjà été demandées et tournent aux alentours de Fr. 30'000.00. Tout sera discuté avec la Commission d'urbanisme.

Il n'y a aucune question pour le Conseil communal, nous passons au point suivant.

Informations de chacune des commissions

Commission financière

Rien à signaler.

Commission développement

Sophie indique qu'ils sont en train de rédiger le texte pour les panneaux de comportement à adopter sur le terrain de Chante-Joux. La journée des nouveaux habitants aura lieu le 25 avril prochain. Elle est organisée conjointement avec l'ADCM. Ils sont également en train de faire un dossier pour proposer des prestations de publicité dans le journal du O aux diverses sociétés locales.

Commission urbanisme

Natacha indique que leur dernière séance était centrée sur les travaux du Vieux-Puits et la traversée du village à 30 km/h.

Commission de la police du feu et de la salubrité publique

Séance prévue à la fin du mois.

Commission énergie

Rien à signaler.

Commission école

Rien à signaler.

Commission de naturalisation et d'agrégation

Rien à signaler.

Commission paysage

Rien à signaler

Commission trafic

Natacha indique que deux routes traversant les marais seront interdites à la circulation. Ils ont un projet de bâches à mettre au bord de la route pour sensibiliser les automobilistes. Ils ont déjà une idée de prix et recherche des slogans.

Commission parcelle 848

Rien à signaler.

Commission temple

Blaise indique que c'est en bonne voie pour trouver des fonds. Ils sont toujours à la recherche de nouveaux membres.

La parole n'étant plus demandée nous passons au point suivant.

Divers

Jean-François remercie Sophie et Céline pour le nettoyage des boiseries du Vieux-Puits qu'elles ont fait bénévolement.

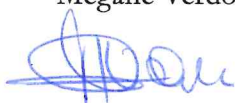
Alain remercie tout le monde pour le travail qui a été fait au Vieux-Puits.

La séance est levée à 22h30.

ADMINISTRATION COMMUNALE

La collaboratrice administrative

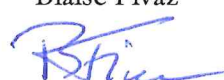
Mégane Verdon



AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le Président

Blaise Fivaz



La Secrétaire

Emily Faivre

